

Lettre ouverte aux Parlementaires et aux membres de la Communauté Internationale

Association GTT International - Collectif de la Diaspora Malagasy - 12/01/2010

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, la situation à Madagascar est de plus en plus chaotique et le peuple malagasy est à bout car vivement opprimé par le pouvoir fantoche de la Haute Autorité de la Transition-HAT, dirigé par le putschiste Andry Rajoelina.

Nous vous avons plusieurs fois fait parvenir des documents et témoignages relatant de ses dérives de dictateur en devenir. Voici encore une toute dernière trouvaille et agissement contraire à tout éthique et au respect de la démocratie.

En effet, force est de constater que pour surmonter chaque obstacle, Rajoelina n'hésite pas à démolir les valeurs et les institutions de la République de Madagascar.

Ces prochains jours, le Conseil d'Etat devait se prononcer sur la nomination du Premier Ministre de consensus, Mangalaza et le décret de nomination d'un autre premier ministre du gouvernement putschiste HAT, Camille Vital, frappé d'un sursis à exécution par les trois mouvances politiques.

Pour contrecarrer, Rajoelina convoque un conseil des ministres la HAT et publie à nouveau une ordonnance (n°2010-001 du 10 janvier 2010) pour changer les lois organiques afin de supprimer cette mesure de sursis. Par cette ordonnance, Rajoelina veut mettre au pas les juges du Conseil d'Etat et devient JUGE DES JUGES ET PARTIE au Conseil d'Etat.

En étant auteur du décret d'abrogation de MANGALAZA et de nomination de VITAL Andry RAJOELINA coiffe sa casquette de législateur et modifie PAR ORDONNANCE les règles du jeu, et impose ses injonctions aux Membres du Conseil d'Etat.

La HAT vient de porter atteinte grave à la protection des droits des administrés qui ne peuvent plus recourir aux mesures de sursis face aux arbitraires des pouvoirs publics. Pire encore, cette Haute Autorité de la Transition a montré, en modifiant le régime du sursis à la veille de l'audience du Conseil d'Etat, que le régime juridique du système judiciaire n'est plus stable mais révisable à tout moment par un seul homme.

Un acte illégal de plus sachant qu'une ordonnance ne peut pas modifier la loi. En rappel de principe, la voie d'ordonnance se base sur des lois organiques qui ne peuvent être changées que par une autre loi organique. Par ailleurs, l'ordonnance doit être validée par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC). Or, la HCC a terminé son mandat. C'est encore un autre acte illégal de plus de la proroger par voie d'ordonnance.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT tels que la hiérarchie des normes, les parallélismes des formes sont bafoués. La constitution est violée par toutes ces ordonnances qui n'ont plus aucune base juridique car elles ne sont plus contrôlées par aucun organe de contrôle valide.

Les illégalités commises sont au summum, Andry Rajoelina s'octroie le droit de légiférer seul et gouverner seul soit par DECRET, soit par ORDONNANCE. Tout est réglé selon la volonté d'un seul homme. C'est la confusion totale des pouvoirs. Une action totalement contraire à l'équilibre des pouvoirs des régimes démocratiques.

Les exactions s'accroissent depuis le 6 janvier, date de la réunion du GIC et de la communauté internationale pour Madagascar :

- Des journalistes sont arrêtés,
- Les juges du Conseil d'Etat subissent d'énormes pressions et des menaces de mort,
- Le 10 janvier, le Co-président de la transition désigné à Maputo et déjà en fonction Fetison Rakoto Andrianiriana ainsi plusieurs parlementaires nommés du Congrès de la transition sont menacés, harcelés puis mis sous mandat d'arrêt.

Il demeure flagrant que le dictateur et putschiste Rajoelina se moque de la Communauté Internationale et continue dans son unilatéralisme. Il cherche coûte que coûte à gouverner dans le « non-droit » international.

Un acte qui devrait appeler au plus vite les sanctions internationales et individuelles.

Le GTT International- Collectif de la Diaspora Malagasy

Source : http://67.220.228.110/~o101925/index.php?option=com_content&view=article&id=271